


LE CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE

Consultation obligatoire du comité médical après 6 mois d'arrêt de travail continu

Pièces à transmettre pour le congé de maladie ordinaire

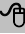
- Imprimé de saisine du comité médical des agents de la Fonction publique territoriale 
- Certificat médical détaillé, sous pli confidentiel, établi par le médecin traitant à l'attention des médecins du comité médical (pour permettre de mandater une expertise auprès d'un médecin agréé)
- Récapitulatif des arrêts de travail (Cf. imprimé de saisine)
- Copie du dernier arrêt de travail
- Fiche de poste de l'agent

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER


 [Imprimé de saisine du comité médical départemental](#)

Octroi d'un temps partiel thérapeutique (TPT) après 6 mois au minimum d'arrêt de travail continu et renouvellement

Pièces à transmettre pour la demande de reprise à TPT

- Imprimé de saisine du comité médical 
- Demande écrite de l'agent
- Certificat du médecin traitant précisant que : « l'état de santé de l'agent le rend susceptible de bénéficier d'une reprise à temps partiel thérapeutique »
- Avis du médecin de prévention si possible

Pièces à transmettre pour un renouvellement de TPT

- Imprimé de saisine du comité médical 
- Demande écrite de l'agent
- Certificat du médecin traitant précisant que : « l'état de santé de l'agent nécessite son maintien à temps partiel thérapeutique »
- Avis du médecin de prévention si possible

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER


 [Imprimé de saisine du comité médical départemental](#)

Demande de reclassement en lien avec le congé de maladie ordinaire

En cas d'inaptitude définitive pour reprendre ses fonctions, un fonctionnaire titulaire ou stagiaire peut bénéficier d'un reclassement.

Le reclassement est un droit : l'employeur doit obligatoirement en informer l'agent de manière formelle même s'il n'a pas de poste à proposer.

Pièces à transmettre pour une demande de reclassement

- Imprimé de saisine du comité médical 
- Demande écrite de l'agent
- Fiche de poste détaillée du poste actuel de l'agent
- Fiche de poste détaillée du futur poste de l'agent si la collectivité en dispose
- Avis du médecin de prévention

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [Imprimé de saisine du comité médical départemental](#)